

Corrigé du Sujet 1

En quoi le régime politique anglais a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ?

Attentes :

- définition régime politique (intro)
- exécutif bicéphale (ici la reine et le premier ministre)
- séparation souple des pouvoirs : responsabilité de l'exécutif devant le législatif et réciproquement (motion de censure / dissolution)
- d'où collaboration entre l'exécutif et le législatif
- nuancer la séparation des pouvoirs car le gouvernement est forcément de la même couleur politique que la chambre des communes (censure exceptionnelle)

La notion de régime politique désigne l'ensemble des éléments idéologiques, institutionnels, sociologiques qui concourent à former le gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée. On distingue les régimes autoritaires des démocraties. Montesquieu a montré que pour qu'un régime soit démocratique, "il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir". Il doit donc exister une séparation entre les différents pouvoirs : le pouvoir législatif (qui élabore les normes juridiques), le pouvoir exécutif (qui met en oeuvre les lois par des textes d'application) et le pouvoir judiciaire (qui fait appliquer les normes juridiques).

La séparation des pouvoirs est donc une condition de la démocratie. Selon la manière dont est organisée cette séparation, on distingue trois types de régimes démocratiques : les régimes parlementaires, présidentiels et semi-présidentiels.

Nous nous intéresserons ici au cas des régimes parlementaires, étudiés à travers l'exemple de la démocratie anglaise : nous allons montrer ce qui permet d'affirmer que la démocratie anglaise est bien un régime parlementaire.

Dans un régime parlementaire, le pouvoir exécutif est dit bicéphale ou dualiste, c'est-à-dire qu'il est composé de deux têtes, alors que dans les régimes présidentiels le chef de l'Etat est aussi chef du gouvernement. Dans un régime parlementaire, le pouvoir exécutif est composé d'un chef de l'Etat et d'un chef de gouvernement. Le chef de l'Etat a généralement peu de pouvoirs, contrairement au chef du gouvernement, qui est issu de la majorité parlementaire.

En Grande-Bretagne, le pouvoir exécutif est partagé entre la reine et le cabinet : il est donc bien bicéphale. La reine est dotée de pouvoirs essentiellement symboliques, elle assure la continuité de l'Etat mais c'est un chef d'Etat sans pouvoir concret. Le cabinet (gouvernement) est issu de la majorité parlementaire. Olivier Duhamel montre dans ce document que "le Premier ministre dirige effectivement la politique de son pays", c'est le chef de l'exécutif. Mais il est issu de la majorité parlementaire et doit donc composer avec le pouvoir législatif, détenu par le Parlement : la Chambre des Communes, composée de membres élus et la Chambre des Lords, composée de membres nommés. Dans les régimes parlementaires, le pouvoir exécutif dispose toujours de la majorité à l'assemblée. Si ce n'est plus le cas, à la suite d'une élection ou d'une nouvelle alliance politique à l'assemblée, le gouvernement doit démissionner.

Cela montre que les régimes parlementaires sont des régimes politiques dans lesquels il y a une séparation souple des pouvoirs, car l'exécutif et le législatif sont chacun responsables l'un devant l'autre, ils ont des comptes à rendre l'un à l'autre. Ainsi, le pouvoir exécutif peut provoquer de nouvelles élections législatives en procédant à la dissolution du parlement ; le pouvoir législatif peut renverser le pouvoir exécutif, c'est-à-dire peut forcer le gouvernement à démissionner, en utilisant la question de confiance ou la motion de censure. La question de confiance est la procédure par laquelle le gouvernement engage sa responsabilité sur un texte devant les députés : si les députés n'accordent par leur confiance, le gouvernement est renversé ; la motion de censure est la procédure qui permet aux parlementaires de renverser le gouvernement en place. A l'inverse, dans un régime présidentiel, la séparation des pouvoirs est rigide : exécutif et législatif sont mutuellement irresponsables.

En Grande-Bretagne, le pouvoir législatif, en l'occurrence la chambre des communes, peut révoquer le cabinet par une motion de censure ; le cabinet peut demander à la reine de dissoudre la Chambre des communes et ainsi d'organiser de nouvelles élections législatives. Il existe donc bien une séparation souple des pouvoirs : en cas de désaccords entre pouvoirs exécutifs et législatifs, chaque pouvoir possède un moyen de contrôle fort sur l'autre. Cela implique une collaboration intense entre le parlement et le gouvernement.

Néanmoins, en Grande-Bretagne, les mécanismes de contrôle mutuel des pouvoirs existent en théorie, mais en pratique, il est presque impossible d'en faire usage. La chambre étant forcément de la même couleur politique que le cabinet (puisque celui-ci est issu de la majorité parlementaire), la censure est très rare. Le Parlement et le Premier ministre qui en est issu détiennent donc l'essentiel du pouvoir : le gouvernement domine l'assemblée. En effet, le droit de censurer le gouvernement n'est jamais utilisé, puisqu'un vote de censure est par avance voué à l'échec. Et de même, le gouvernement n'a pas besoin de dissoudre l'assemblée, puisqu'elle lui est mécaniquement favorable. L'exécutif contrôle parfaitement le législatif, d'autant que "les ministres sont membres du parlement", comme le rappelle Olivier Duhamel. De plus, à la différence des régimes présidentiels à l'américaine, le gouvernement peut participer à l'élaboration de la loi. Et de fait, en Grande-Bretagne, c'est bien le premier ministre et son gouvernement qui sont à l'origine des textes de lois votés ensuite à l'assemblée. Cette emprise de l'exécutif est bien décrite par O. Duhamel : quand le gouvernement informe le parlement de ses projets, ce dernier ne fait que remonter des « doléances ».

Le rôle du parlement se cantonne donc dans les faits à voter les lois élaborées par le gouvernement, la discipline parlementaire étant garantie par l'action des « whips ». O. Duhamel explique en effet que certains députés, les « whips », ont pour mission officielle de s'assurer de la présence et de la discipline de leurs congénères à l'assemblée. Grâce à un pittoresque mais efficace système de traits qui soulignent les ordres du jour, ils veillent à ce que le gouvernement dispose bien d'une majorité pour voter ses textes. Les députés de la majorité sortent donc toujours par la « bonne » porte, celle « située à la droite du Speaker », qui signifie un vote pour.

Néanmoins, cette tendance à la constitution de blocs majoritaires et à une domination de l'exécutif concernent la plupart des régimes contemporains (excepté le régime présidentiel américain) ; les modalités de désignation du premier ministre, comme la collaboration obligée entre exécutif et législatif, font indiscutablement du régime anglais un régime parlementaire, même si les moyens de pression réciproque dont disposent les deux pouvoirs ne sont plus utilisés.

La Grande-Bretagne est donc bien dotée de toutes les caractéristiques d'un régime parlementaire : un exécutif bicéphale et une séparation souple des pouvoirs. Le régime parlementaire anglais se distingue néanmoins par le primat qu'il accorde au pouvoir exécutif sur le législatif.

Corrigé Sujet 2 : Comment la société civile organisée contribue-t-elle au fonctionnement des démocraties actuelles ?

Analyse du sujet :

- **Contexte spatio-temporel** donné par le sujet : "dans les démocraties actuelles", cad aujourd'hui dans les pays démocratiques

- Définitions :

Société civile organisée : ensemble des organisations distinctes de l'Etat, de ses institutions et des partis politiques, issues des secteurs économiques, sociaux et culturels. Elle est essentiellement composée d'associations, de syndicats et de mouvements religieux qui, réunis sur une base volontaire, assurent une fonction de représentation de leurs membres et participent ainsi à la vie démocratique.

Le document porte plus précisément sur les groupes d'intérêt : organisations qui cherchent à influencer l'opinion publique et les politiques publiques dans un sens favorable à leurs préoccupations/intérêts.

Ces deux termes peuvent être considérés comme synonymes.

Démocratie : Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

- **Type de sujet** : Sujet de type analytique. Chaque partie/paragraphe devra étudier un moyen par lequel la société civile organisée parvient à faire fonctionner la démocratie.

Remarque sur le document : il ne répond qu'à une partie du sujet (coopération) et ne peut donc en aucun cas limiter votre réflexion.

Proposition de corrigé :

Le projet de loi sur le mariage pour tous est contesté par de nombreuses organisations, des partis politiques de droite, mais aussi des associations, notamment liées aux Eglises ; il est par ailleurs soutenu, outre par les partis politiques de gauche, par des organisations de la société civile.

La société civile organisée désigne l'ensemble des organisations distinctes de l'Etat, de ses institutions et des partis politiques. Puisqu'elles ne cherchent pas à conquérir le pouvoir (contrairement aux partis), les organisations de la société civile sont généralement des groupes d'intérêt, c'est-à-dire des organisations qui cherchent à influencer l'opinion publique et les politiques publiques dans un sens favorable à leurs préoccupations/intérêts. La société civile est composée, comme le dit le document, d'une « myriade de groupes aux intérêts divers », qu'il s'agisse d'associations, de syndicats ou de mouvements religieux. Réunis sur une base volontaire, ils permettent aux citoyens de se regrouper, de s'exprimer, de mener diverses actions collectives et de promouvoir des revendications qui leur tiennent à coeur. Elles assurent une fonction de représentation de leurs membres et participent ainsi à la vie démocratique, régie par le principe du « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Mais par quels moyens la société civile cherche-t-elle à influencer les démocraties ?

Nous expliquerons que la société civile organisée cherche à exercer une influence sur le pouvoir politique, puis nous montrerons qu'elle peut utiliser des moyens contestataires, avant d'étudier les stratégies de coopération.

Un groupe d'intérêt cherche à exercer une pression sur le pouvoir politique car celui-ci reste l'ultime décisionnaire : c'est lui qui élabore le droit (lois et règlements) et le fait appliquer. Il faut donc le convaincre de l'importance d'un problème et de la nécessité d'agir pour y remédier. En d'autres termes, un groupe d'intérêt fait pression sur le pouvoir politique pour l'influencer dans un sens qui est favorable à ses revendications.

Les organisations de la société civile parviennent à influencer la vie politique et l'action publique : les exemples de changements sociaux inscrits dans le droit, qui trouvent leur origine dans la société

civile et ses organisations sont très nombreux.

La société civile peut chercher à influencer le pouvoir politique en sensibilisant l'opinion publique ; elle agit à travers deux grands types de moyens : la contestation et la coopération.

La société civile organisée participe à la prise de décision politique en tentant d'influencer les décideurs via des actions de lobbying. Afin de peser sur le pouvoir politique et d'influencer les politiques publiques, les groupes d'intérêts peuvent dialoguer directement avec les décideurs, négocier et établir des partenariats. Il s'agit de devenir l'interlocuteur des pouvoirs publics sur un domaine politique donné.

Cela peut passer par des rencontres avec des membres du gouvernement, des parlementaires et des hauts fonctionnaires (« démarchage politique »). Les groupes d'intérêts dialoguent par exemple avec les députés et les fonctionnaires européens pour faire valoir leurs revendications et faire avancer leurs causes. Ils cherchent donc à devenir des interlocuteurs privilégiés, afin d'influencer les politiques publiques. La coopération peut également consister en un travail d'expertise, en fournissant des analyses aux pouvoirs publics.

Enfin, la coopération peut prendre la forme d'une participation à des auditions, concertations. Le Grenelle de l'environnement illustre ainsi une coopération entre acteurs de la société civile et gouvernement, car des associations et ONG environnementales ont été fortement associées aux différentes phases du Grenelle : consultation, élaboration de propositions, construction d'un plan d'action. Elles ont donc accepté de collaborer avec le pouvoir politique et administratif pour promouvoir leurs revendications. Deux lois sont issues de ce processus. On peut alors parler, comme S. Saurugger et E. Grossman de « codécision institutionnalisée ».

Comme l'affirme le document, les pouvoirs publics encouragent cette coopération, ils reconnaissent et consultent les organisations de la société civile, car cela permet de rendre la décision politique plus légitime et plus efficace. Le travail d'expertise et les compétences mobilisés par les groupes d'intérêts sont utiles à la construction des politiques publiques.

Une première stratégie pour influencer le pouvoir politique consiste à collaborer avec lui, de l'intérieur. Mais ce n'est pas la seule : une autre stratégie pour influencer le pouvoir politique consiste à contester, de l'extérieur, les décisions de celui-ci.

Les groupes d'intérêt peuvent également recourir à des stratégies non coopératives. Il ne s'agit pas d'établir un lien de confiance avec les pouvoirs publics, mais d'influencer ces derniers par la pression externe, en signalant l'importance d'un enjeu. La société civile organisée cherche alors à sensibiliser l'opinion publique et à influencer les décideurs à travers des actions contestataires. Cela peut prendre la forme de présence dans les médias (conférence de presse, happenings...), d'actions diverses comme des pétitions, des lettres, des appels au gouvernement ou aux parlementaires, des manifestations, des débats publics... L'expertise peut également être mobilisée dans un but de contestation, en publiant des contre-rapports mettant en cause la version officielle. Par exemple, RESF conteste la politique de reconduite à la frontière menée par le Ministère de l'Intérieur. Pour interpeller les pouvoirs publics et obtenir la régularisation des sans-papiers, l'association mobilise l'opinion publique par des appels et des pétitions et recourt à la désobéissance civile (ses militants parrainent et accueillent des enfants sans papier et leurs parents pour éviter qu'ils ne soient expulsés).

Il ne faut cependant pas systématiquement opposer ces deux moyens d'action. Un même groupe d'intérêt peut en effet recourir tout à la fois à des stratégies de coopération et de contestation. Certaines des associations parties prenantes du Grenelle de l'environnement utilisent ainsi couramment la contestation pour faire avancer leurs revendications. La coopération peut être "conflictuelle", et la contestation peut déboucher sur la coopération. Par exemple, les syndicats organisent des manifestations contre des projets de loi et, dans le même temps, participent à diverses négociations avec le gouvernement.

Ainsi, la société civile participe à la vie démocratique, en tentant d'influencer les prises de décision politiques, en utilisant des stratégies de contestation et de coopération